DEMANDE D'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE DE CHOMAGE COMPLET pour ouvriers à partir de 50 ans

F.4

A retourner au : SEFOCAM - FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE METAUX PRECIEUX

Avenue du Marly 15/8 - 1120 BRUXELLES - T.: 02/761.00.70

Lorsqu'au moment du licenciement, les ouvriers avaient 50 ans, ils recevront du Fonds une indemnité mensuelle de 79,71 euro dès l'âge de 57 ans et ce après avoir épuisé l'indemnité complémentaire en cas de chômage complet (F.8)

A REMPLIR PAR L'OUVRIER(ERE)

-, 3					(Nom et Prénom)
Rue			n°		3te
Code postal Commun	ne				
N° de registre national :	. Sexe : M	Emploi :	Temps plein		(indiquer une
Profession:	. F 🗌		Mi-temps		croix s.v.p.,
Je demande l'octroi des indemnités complémentaire pour cl	hômeurs âgés;				
mon dernier employeur était :					
Nom					
Rue					
Code postal Commun	ne				
N° O.N.S.S. complet :					
Tél :	Fax :				
J'affirme sur l'honneur que mes déclarations sont sincères et des administrations et des organismes chargés de l'applications			cation de celles	s-ci auprès	s des employeurs
MODE DE PAIEMENT SOUHAITE :					
COMPTE N°:		(indi	quer le mode (de paieme	nt souhaité s.v.p.
CHEQUE CIRCULAIRE					
Date ://		Signature de l	'ouvrior(òro)		
Jace :		Signature de i	ouvilei (eie)		
EMPLIR PAR L'ORGANISME DE PAIEMENT DU CHON	MAGE				
Je soussigné :					
ŭ					
préposé de l'organisme de paiement :					
préposé de l'organisme de paiement :					
préposé de l'organisme de paiement :					
préposé de l'organisme de paiement :					
préposé de l'organisme de paiement :					

REMARQUE: L'ayant-droit et l'organisme de paiement sont priés de vérifier l'exactitude de toutes les mentions, en particulier le numéro de registre national et les dates, et, le cas échéant, d'en demander la rectification suivant la procédure prévue. Vos données à caractère personnel seront enregistrées dans le fichier du fonds social. Les données à caractère personnel que vous transmettez moyennant le présent formulaire, seront traitées par le FSE Métaux Précieux. Elles seront traitées conformément aux dispositions du Règlement Règlement expénéral europénér relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Le fonds social traite les données à caractère personnel exclusivement aux fins auxquelles elles sont collectées, à savoir l'obligation légale de règlement et d'assurance de l'octroi et du versement des indemnités complémentaires aux ouvriers de la SCP 149.03. Les données à caractère personnel seront collectées tant que ces fins le requièrent. Vous bénéficiez d'un droit de regard sur vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez du droit d'accès, de consultation et, le cas échéant, de rectification. Dans certains cas et lorsqu'ils sont pleinement justifiés, vous pouvez requérir le droit de suppression de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, veuillez prendre contact avec le FSE.